LETTRE D'INFORMATION

Bonjour,

Les associations ASLS, FARE Sud et UCL travaillent actuellement sur **plusieurs volets pour réduire l'exposition des habitants et des visiteurs du Littoral Sud aux polluants**. Nous faisons partie des deux comités de suivi qui sont chargés d'accompagner deux chantiers de mise en sécurité de zones polluées :

D'un côté, la **dépollution des Calanques**. Nous avons obtenu par la justice une première intervention de mise en sécurité sur une partie des sites pollués des Calanques (20 sites sur 77), suite au jugement de carence fautive qui a obligé l'Etat à intervenir pour la protection de la santé des riverains et des visiteurs. Les travaux ont démarré et c'est une excellente nouvelle pour notre quartier, mais notre surveillance et nos actions continuent afin d'**assurer que la mise en sécurité soit faite conformément à la règlementation en évitant d'aggraver leur dispersion dans l'environnement**.

De l'autre côté, nous suivons avec attention l'évolution du **chantier de réhabilitation de la friche Legré Mante**. Après l'annulation du permis de construire, jugé illégal suite à notre action judiciaire, les promoteurs du fonds d'investissement Ginkgo ont présenté un **nouveau projet** dont les détails sont pour l'instant inconnus. Le débat est centré sur les **mesures de dépollution qui ne sont toujours pas clairement établies et validées** sur ce site qui présente une concentration alarmante de plomb, arsenic, cadmium, mercure et hydrocarbures. Notre objectif est de contraindre les promoteurs à garantir que les futurs habitants du site et les riverains ne soient pas exposés aux polluants pendant et après les travaux.

Nous continuons aussi à nous battre pour que les autorités reconnaissent la nécessité de régler la circulation dans le Littoral Sud à travers une **Zone à Trafic Limité**. Les habitants en ont assez de vivre dans les embouteillages pendant l'été !

VENEZ À NOTRE RÉUNION PUBLIQUE POUR DISCUTER DE L'AVANCEMENT DE CES DOSSIERS

Réunion publique lundi 8 décembre à 18h au Centre social Mer et Colline au 16 boulevard de la Verrerie - 13008 Marseille
(voir sur carte)

Points d'avancement sur :
-CHANTIER DE MISE EN SÉCURITÉ DES CALANQUES (dépollution des anciens dépôts en bord de mer, chantier en cours démarré en septembre 2025)
-CHANTIER DE RÉHABILITATION DE LA FRICHE LEGRE (En cours: évvauation des risques sanitaires, du niveau de dépollution à engager et des moyes de prévention et protection de la population)
-TERRAINS DE PARTICULIERS POLLUÉS (suite aux prélèvements et aux analyses de sol effectués par l'ADEME en 2024 et 2025)
-AVANCEMENT DU DOSSIER ZONE À TRAFIC LIMITÉ

LA MISE EN SÉCURITÉ DES CALANQUES

Les travaux de mise en sécurité de 20 des 77 décharges de déchets toxiques (crassiers) situées entre Samena et Callelongue ont démarré. Après avoir obtenu cette intervention de l'État à travers une action légale entamée en 2022, **nos Associations se félicitent qu'une première initiative des pouvoirs publics soit prise pour la protection de la santé dans notre quartier**.

Nous participons au comité de suivi de ces travaux et nous avons travaillé avec l'ADEME (agence de l'État pour la protection de l'environnement et la transition écologique) pour **adapter et améliorer les mesures de sécurité du chantier** grâce à notre connaissance du milieu et à une observation attentive des travaux en cours. Il faut pas l'oublier : ce chantier prévoit l'enlèvement de 2500 tonnes de déchets toxiques et la mise en sécurité sur 20 des 77 crassiers (décharges de déchets toxiques) qui devrone etre traités. Notre objectif est de **faire tout le possible pour empêcher que ces travaux entraînent des risques sanitaires pour les habitants** des environs, notamment suite à l'**envol de poussières contaminées** par des métaux lourds et autres polluants lorsqu'on excave, terrasse et recouvre les crassiers. Plusieurs **dépassements des seuils d'alerte** pour l'envol de poussières ont été détectés par les capteurs installés autour du chantier. Ils sont à prendre en considération et doivent être interprétés.

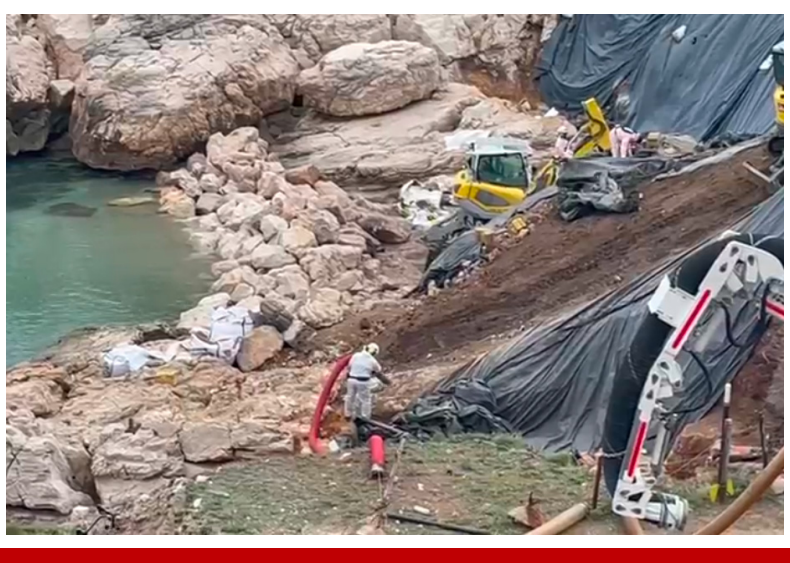

NOTRE DEMANDE: UNE SURVEILLANCE DES IMPACTS DU CHANTIER DES CALANQUES SUR LES HABITANTS

Nos Associations ont déjà demandé que les travaux de dépollution des Calanques soient accompagnés par une veille sanitaire qui puisse mesurer l'impact des travaux sur la santé des riverains. Cette action, évoquée aussi par la presse lors du lancement du chantier, n'est pas de la responsabilité de l'ADEME mais des pouvoirs publics (Préfecture, Agence Régionale de Santé) qui disposent des outils pour assurer des **dépistages et une surveillance des populations vulnérables** (femmes enceintes, enfants...).

Pour l'instant ces autorités ont refusé car les mesures de confinement du chantier étaient jugées suffisantes. Grâce aux données des capteurs **nous avons constaté que le confinement pourrait ne pas être suffisant** pour protéger la santé, donc **pourquoi ne pas vérifier les effets du chantier sur la population par une veille sanitaire**, telle que prévu par le code de la santé publique? (ce qui se fait sur des chantiers similaires qui risquent de disperser des polluants dans des zones densément habitées)

5
La Provence
Samedi 1er novembre 2025

Marseille

Chantier des calanques : "Des seuils de pollution dépassés"

Le mistral freine les travaux de dépollution confiés par l'État à l'Ademe. Inquiètes, les associations demandent un rendez-vous en préfecture pour évoquer la santé des habitants.

Des ouvriers habillés comme des astronautes, des engins de chantier dernier cri, et des médiateurs de l'Agence de la transition écologique (Ademe) qui veulent rassurer. Quinze jours après le début du chantier de dépollution des Calanques à Saména (8e), qui faisaient craindre aux habitants "*des nuages de poussières toxiques*" à cause du mistral, l'Ademe - qui veut achever le chantier avant avril 2027 - a présenté les dernières "actualités" autour de ces travaux XXL.

Face au camion "aspirateur" qui doit pomper les 20 dépôts de scories responsables de la contamination aux métaux lourds des Calanques de Marseille, Lucie, une habitante, "*se marre gentiment*". Et pour cause, le chantier est temporairement fermé pour cause de mistral. Le vent du nord, qui souffle parfois jusqu'à plus de 100 km par heure à Marseille, a forcé les ouvriers à cesser leur activité, qui consiste à excaver la roche contaminée pour l'aspirer avec cet immense camion équipé d'une pompe avant qu'elle ne se propage dans l'air. "*L'Ademe nous a dit qu'elle tablait sur 80 jours de mistral par an durant ce chantier. Mais les Goudois se font 'cartonner' 120 jours par an par des vents violents. En plus, le vent d'Est se lève plus durant la saison hivernale. Il vient de la mer, et sur sa route, il y a le chantier puis les Goudes...*", s'inquiète cette consultante qui craint que la fin du chantier ne soit reportée. En face, l'Ademe assure que les opérations se poursuivent.

"*Les opérations de terrassement, qui consistent à creuser et à déplacer la terre, ont démarré à Saména le 13 octobre dernier. A la même date, sur le parking de la calanque Blanche dans le secteur de l'Escalette, l'emprise de l'installation de chantier est augmentée à sa taille définitive pour permettre le stockage des matériaux servant à l'enrochement*", précise l'Ademe tandis que ce dernier consiste à protéger avec de la roche des éléments exposés à l'eau de mer. Enfin, "*le montage de la tente de confinement et la création de la zone de stockage temporaire des scories ont été finalisés*" sur le parking Napoléon, sur le boulevard Alexandre Delabre, après les Goudes, complète-t-elle.

La calanque de Saména, où les terres contaminées sont bâchées pour éviter la propagation de poussières toxiques vers les habitations. /PHOTO T.BE.

Des seuils de pollution au-delà des limites

De son côté, le CIQ de Saména (8e) fait savoir "*qu'il reçoit chaque semaine des relevés de pollution et note parfois des seuils de pollution dépassés*", mais qui semblent toutefois "*déconnectés des activités du chantier*". "*Nous n'avons pas d'explication, peut-être le vent ?*", suggère Nathalie Anton, la présidente. Les associations environnementales du littoral sud (ASLS, FARE Sud et UCL) demandent un entretien avec les services de la préfecture pour "*obtenir, dans la durée du chantier, une veille et surveillance sanitaire des populations par des spécialistes de santé (Santé publique France, Agence régionale de santé) pour détecter tous les signaux d'impact des métaux lourds sur les habitants*". Cette demande, faite avec les CIQ Saména, Callelongue, les Goudes et l'Escalette, est restée sans réponse à ce stade, tandis que la préfecture n'a pas souhaité répondre à *La Provence* sur cette question.

Théo BESSARD
tbessard@laprovence.com

La Provence
Lire l'article

LA DÉPOLLUTION DE LA FRICHE LEGRÉ MANTE: NOUVEAU PROJET IMMOBILIER, MÊMES PROBLÈMES ?

Les actions judiciaires lancées par les Associations ASLS, FARE SUD et UCL ont fait **annuler le permis de construire** octroyé au fonds d'investissement Ginkgo, qui proposait la construction de 450 logements sur le site de l'ancienne usine Legré Mante. Ce projet a été jugé **disproportionné et insoutenable pour notre quartier** déjà saturé. Les propriétaires du site ont reçu l'injonction de le **dépolluer avant le 16 octobre 2025, indépendamment de tout projet immobilier**, mais pour l'instant la dépollution n'a pas débuté.

LES RISQUES IDENTIFIÉS ET MIS EN DÉBAT DANS LES PROCHAINES SEMAINES

Notre objectif est d'identifier, évaluer les risques sanitaires et proportionner la prévention et la protection des riverains à hauteur du niveau de risque. Voici les enjeux en attente de réponses ou de clarification:

-**Bâtiments** : Toitures amiantées, information sur le "plan de retrait amiante" validé par la DREETS (ex direction du Travail).
-**Sols**: cartographie des zones polluées à traiter : Absence de solutions alternatives (variantes).
-**Effet du ravinement** sur les terrains pollués, le village de la Madrague, le littoral et la mer.
Plan de dépollution et protection du crassier (version validée par la DDTM et la préfecture maritime).
-**Surveillance de la qualité de l'air**. Élargissement du dispositif à la zone d'étude de l'IEM (1 km).
-**Présentation de l'étude Fluidyn** de modélisation des envols de poussières et particules.
-**Absence de veille sanitaire** pour les populations sensibles.

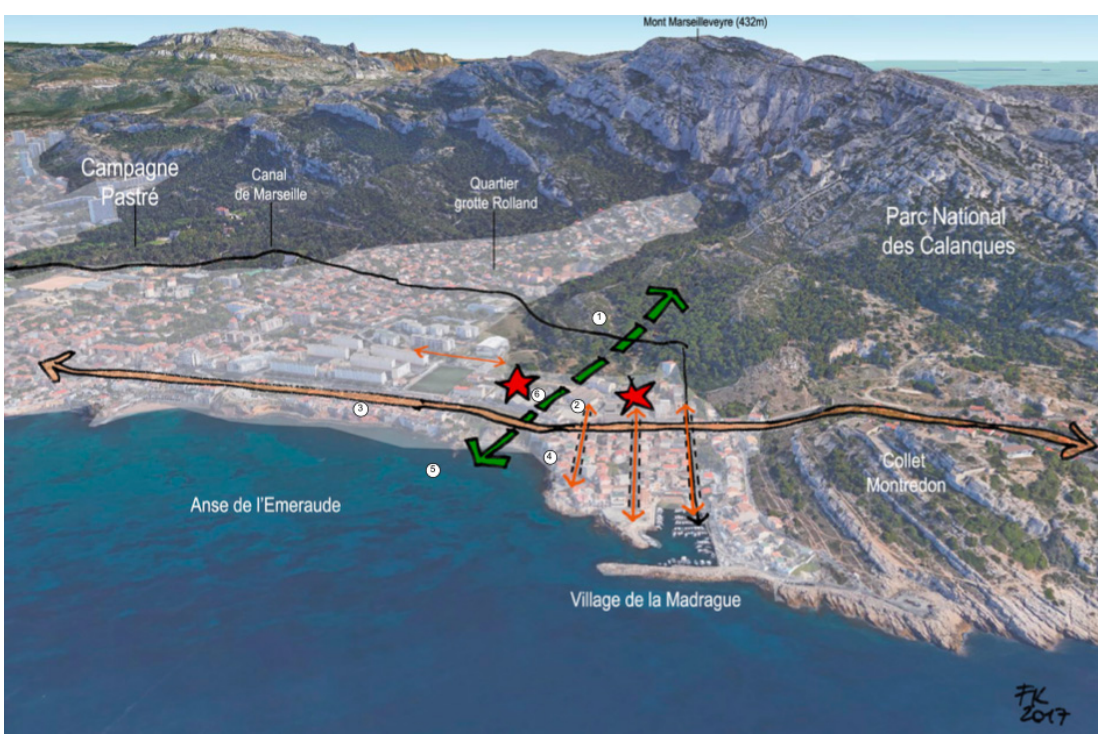

Un nouveau dessin publié par les promoteurs de Ginkgo, aussi idyllique que impossible: **la flèche verte traverse des zones lourdement contaminées qui ne seront pas dépolluées.**

LA PLACE AUX CITOYENS

Les habitants de notre quartier sont invités depuis la rentrée à des **ateliers citoyens** où sont discutés les enjeux du chantier de réhabilitation de la friche Legré Mante. Pendant ces réunions, des informations sont communiquées aux habitants pour **expliquer les impacts du chantier et les mesures de dépollution prévues sur le site**.

Ces ateliers sont convoquées par l'**Institut Eco-citoyen**, une organisation nommée "tiers de confiance" sur proposition des Associations des riverains et de la Mairie de Marseille. L'institut Eco-citoyen exerce un rôle d'**information, de conseil et de médiation** entre le public, les institutions, les Associations et les promoteurs du chantier Legré Mante. Y participent aussi des représentants de la Mairie, de Ginkgo et de Constructa.

Pendant le premier atelier nous avons entendu encore une fois le discours du promoteur : « **si vous voulez une dépollution, il faut laisser construire** ». **C'est totalement faux !** Le jugement oblige les propriétaires à le **dépolluer indépendamment de tout projet immobilier**; la loi Alur autorise ensuite le propriétaire à valoriser son projet, et pas l'inverse !

Pendant le deuxième atelier nous avons reçu **des informations sur le nouveau projet immobilier** telles qu'elles sont diffusées par les promoteurs, qui laissent entrevoir une **réduction du nombre de logements** par rapport au projet initial, mais aussi une **nouvelle tentative de minimiser les mesures de dépollution**. Faudrait-il accepter maintenant le contournement de la réglementation des sols pollués au détriment de la santé de la population ?

UNE DÉPOLLUTION QUI POSE PROBLÈME ?

Plusieurs études ont démontré que **tout le site Legré Mante est lourdement pollué** et que des sources de contamination concentrées sont présentes sur toute la colline en amont de l'usine. Cependant, selon ce qui nous est dit par les promoteurs, **les interventions de dépollution approfondies (avec excavation et élimination des polluants) n'intéresseront qu'une petite partie de la surface**, notamment aux endroits où le réaménagement des bâtiments est prévu.

Contrairement à la règlementation qui prévoit l'**élimination à la source des pollutions concentrées**, dans la colline qui surplombe ce complexe immobilier avec 150 logements on prévoit de **laisser des terrains lourdement pollués sur place**, de les recouvrir avec 20 cm de terre "moins polluée" issue des terrassements qui seront faits sur le même site, plus 30 cm de terres saines; les terrains recouverts seront ensuite "végétalisés". Il est facile d'imaginer **combien une protection de ce type pourrait durer sur nos collines soumises à un ravinement constant et à la sécheresse**, et nous avons vu comment des interventions pareilles n'ont pas abouti car la végétation dans les Calanques ne bénéficie surement pas de conditions idéales.

Ci-dessous un tableau comparatif de l'état de la pollution et des propositions des promoteurs pour la dépollution. **La dépollution proposée ne prend en compte que 6 zones de pollution concentrée contrairement aux données des analyses** des terrains réalisées par les promoteurs eux-mêmes :

POLLUTION	DÉPOLLUTION ?
PRÉSENCE DE PLOMB DANS LE SOL	DÉPOLLUTION AVEC ÉLIMINATION DES POLLUANTS

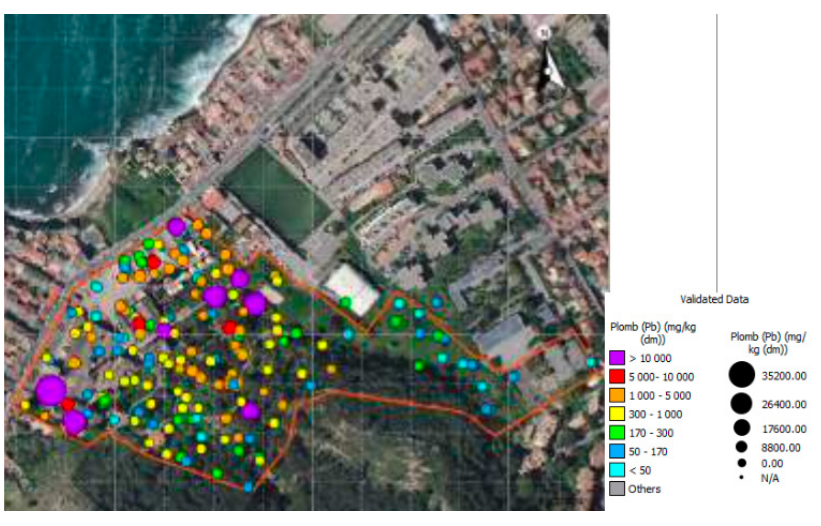

PRESÉNCE D'ARSENIC DANS LE SOL	DÉPOLLUTION AVEC ÉLIMINATION DES POLLUANTS

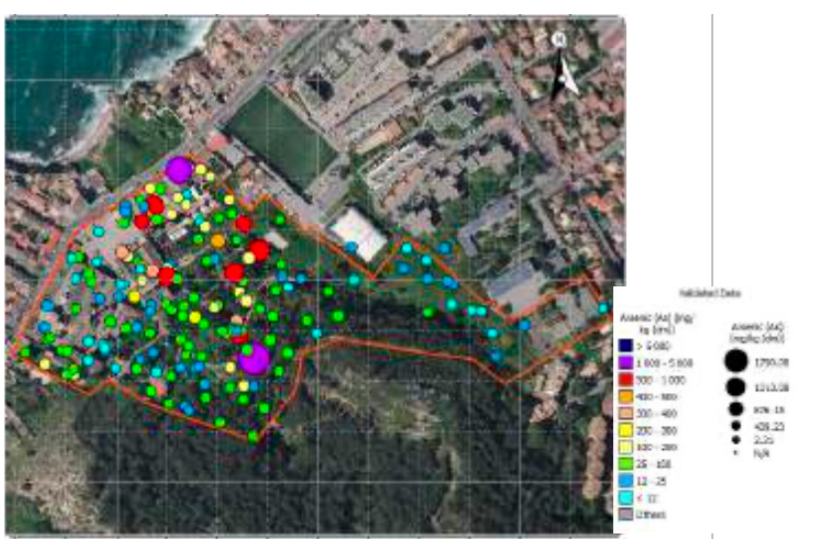

PRÉSENCE DE MERCURE DANS LE SOL	DÉPOLLUTION AVEC ÉLIMINATION DES POLLUANTS

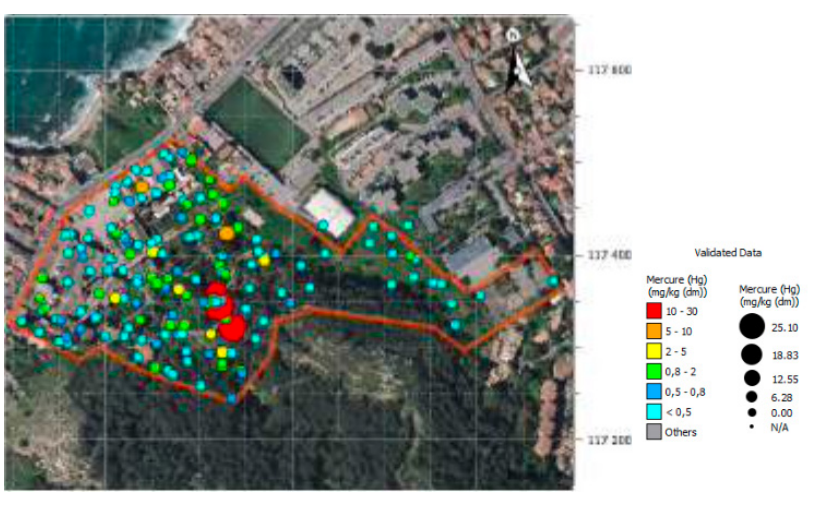

(source: plan de gestion 2018)

ENCORE UN CADEAU EMPOISONNÉ ?

Ce qui est encore plus problématique est que **le recouvrement et la végétation devront faire l'objet de vérification et d'entretien constants, qui seront à la charge des futus habitants du site et des autorités publiques**. Voilà comment les promoteurs essaient de se soustraire à une dépollution pérenne en laissant un "cadeau empoisonné" aux habitants et à la collectivité.

QU'EN EST-IL DU CRASSIER EN BORD DE MER ET DE LA CHEMINÉE RAMPANTE ?

Depuis la fermeture de l'usine, nos associations demandent la **dépollution de deux des parties les plus polluées de ce site** : **le crassier en bord de mer et la cheminée rampante**. Dans la présentation du nouveau projet aux habitants les promoteurs n'ont pas encore donné des informations suffisantes sur ce qui est prévu sur ces deux « bombes à retardement » qui menacent la santé des riverains depuis des décennies.

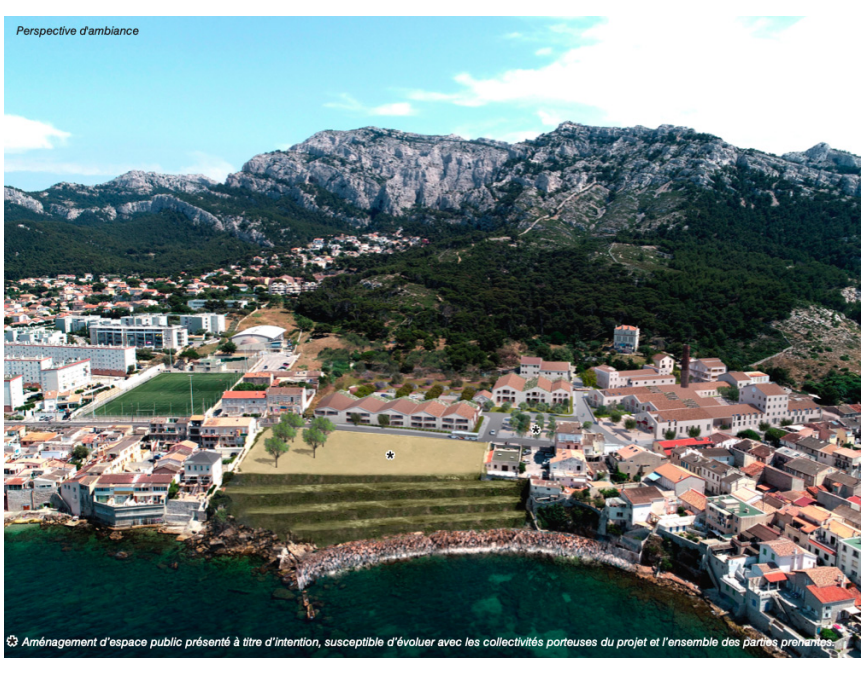

Le crassier sera recouvert, et la plage en bas disparaitra sous des nouveaux rochers artificiels. Que devient donc la dépollution et la restitution de la plage en bord de mer ? Ce dossier est en attente de validation par la Préfecture maritime.

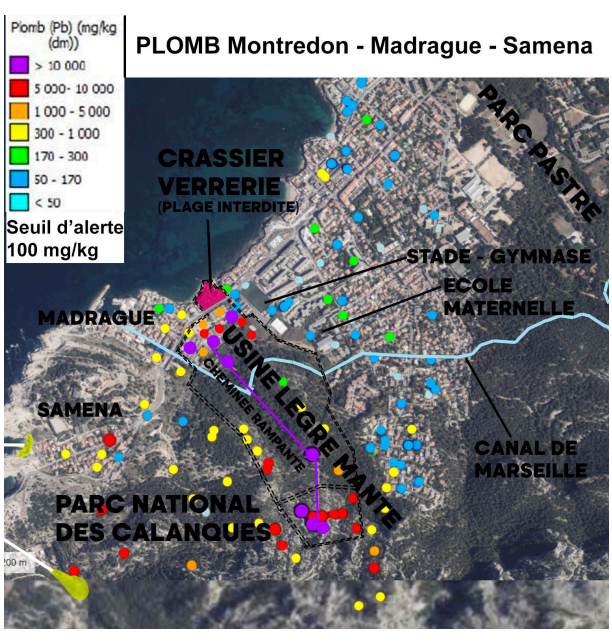

Les interventions prévues sur la cheminée rampante ne sont pas clairement décrites: "Mise en sécurité de la cheminée rampante sur le linéaire du foncier", ça veut dire que la plupart de la cheminée qui surplombe le site restera une épée de Damoclès.

QUID DE LA ZONE A TRAFIC LIMITÉ ?

Dans le cadre de l'enquête publique tenue du 19 septembre au 21 octobre 2022 relative au projet immobilier du site industriel de Legré-Mante, les commissaires enquêteurs formulèrent une réserve importante *(réserve 2.1)* imposant que l**a Ville de Marseille étudie et mette en œuvre une zone à trafic limité *(ZTL)*** pour la desserte des villages de la Madrague et de Montredon. La mairie de Marseille a levé cette réserve lors d'une réunion du 8 février 2023 au motif qu'elle avait saisi la Métropole pour la réalisation d'une étude de faisabilité en 2023.

Faisant suite à nos diverses demandes auprès de la mairie pour obtenir cette étude restées sans réponse, l'ASLS a décidé de **demander de l'aide à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)**. La réponse favorable de la CADA est arrivée fin septembre 2025.

Voici la réponse de la mairie de Marseille en date du 6 novembre 2025 :
*« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande du 16 avril 2025 relative à la communication des documents suivants « Étude de faisabilité sur l'instauration d'une zone à trafic limité (2023). **En réponse, je vous indique qu'il n'a pas été réalisé spécifiquement d'étude de faisabilité sur l'instauration d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) appliquée au Littoral Sud**. Le CEREMA Méditerranée a cependant réalisé, en 2023, une étude plus générale formulant des propositions relatives à l'apaisement du Littoral Sud de Marseille, dont vous trouverez la copie en pièce jointe, occultée des mentions protégées par l'article L311-6 du code des relations entre le public et l'administration. J'adresse naturellement copie du présent courrier à la commission d'accès aux documents administratifs. »*

En lieu et place de l'étude promise en 2023, la Ville de Marseille nous transmet une étude du CEREMA Méditerranée, qu'elle qualifie de « *plus générale* », ne prenant en compte que les deux noyaux villageois, Callelongue et Les Goudes, en « *partie terminale de la route* ». La dernière page de cette « *opération apaisement littoral sud* » rappelle en quelques paragraphes les principes effectivement très généraux d'une ZTL.

Dans **cette étude**, le CEREMA explique pourtant que **ces actions ne diminuent pas le trafic venant aux Goudes, qu'elles vont diminuer fortement le nombre de places de stationnement** et souligne la nécessité d'une action d'information des conditions de stationnement depuis Marseille Centre.
Nous espérons que lors de la prochaine enquête publique concernant le site de Legré Mante, en cas de réserves des commissaires enquêteurs, celles-ci ne seront pas levées de façon aussi légère et aussi peu suivie d'effet.

Nous avons besoin de votre soutien pour continuer notre action

Rejoignez notre association

Faites un don

Suivez nos actualités sur

Notre site web Facebook

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES RIVERAINS DU LITTORAL SUD DE MARSEILLE (ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD)
Identification R.N.A. : W133024957

Écrire un message

Vous avez reçu ce message car vous êtes dans la liste de contacts de notre Association.
Nous envoyons 1 à 2 messages par mois maximum. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, veuillez vous désabonner.